

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 362

présenté par
Mme Granjus

ARTICLE 15

I – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« de visons d’Amérique (*Neovison vison* ou *Mustela vison*) ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, supprimer les mots :

« des visons d’Amérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire l’élevage de tout animal dans le but d’obtenir sa fourrure. Aucun animal ne doit être élevé ou mis à mort pour sa fourrure.

91 % des Français se déclarent opposés au commerce de la fourrure et en 2018, un sondage IFOP pour la fondation 30 millions d’amis souligne que 86 % des Français réclament la fermeture des élevages d’animaux à fourrure.

Certaines maisons de couture qui sont les principales consommatrices de fourrure ont déjà sauté le pas et abandonné complètement l’utilisation de la fourrure. De grandes maisons de couture ont décidé de ne plus utiliser cette matière : Jean Paul Gaultier, Versace, Gucci, Hugo Boss. « La mode c’est innover et anticiper. » Stella McCartney, styliste pionnière dans le monde de la mode sans fourrure et au succès commercial fulgurant. Si de nombreux pays (Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l’Autriche, la Croatie, le Japon, la Bosnie-Herzégovine) en ont fini ou vont en finir progressivement avec les élevages d’animaux, la France symbole de la mode dans le monde entier se doit dès aujourd’hui d’être exemplaire.